

# AVIS

## ZONE RÉSIDENTIELLE / ZONE DE RENCONTRE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une ou plusieurs voies publiques dont les accès sont indiqués par les signaux F12a et F12b :



F12a



F12b

Dans une « zone résidentielle », la fonction d'habitat est prépondérante.

La « zone de rencontre » est une zone dont les caractéristiques sont similaires à celles de la zone résidentielle mais où les activités sont étendues à l'artisanat, au commerce, au tourisme, à l'enseignement et aux activités récréatives.

### LES RÈGLES DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES ET LES ZONES DE RENCONTRE :



Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ;



La vitesse est limitée à 20km/h ;



Les conducteurs doivent, en outre, redoubler de prudence en présence d'enfants qui jouent ;



Au besoin, les conducteurs doivent s'arrêter ;



Le stationnement est interdit sauf : aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou en revêtements de couleur différente et sur lesquels est reproduite la lettre « P ».

### DIRECTION CIRCULATION

Mail : [zpz.bruno.circ-verk@police.belgium.eu](mailto:zpz.bruno.circ-verk@police.belgium.eu)



Pol Bruno



Pol Bruno 5344



SCHAERBEEK SCHAARBECK

EVERE EVERE

SAINT-JOSSE-TEN-NODE SINT-JOOST-TEN-NODE